



Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis municipal n°2026-07 – Demande de crédit pour les travaux de remplacement d'un collecteur d'eaux claires à La Combe – Chapelle-sur-Moudon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le jeudi 4 juin 2026 en présence de Monsieur Yves-Alain Bigler, vice-syndic et Messieurs Michel Rosset et Valentin Dubach, municipaux.

Cette séance a permis d'examiner en détail, le préavis n°2026-07, relatif à une demande de crédit pour des travaux de remplacement d'un collecteur d'eaux claires à La Combe.

Le projet consiste à créer un nouveau collecteur d'eau claires sur environ 90 mètres, en zone agricole ainsi qu'en zone constructible, en remplacement de divers collecteurs fortement endommagés sur certains tronçons.

Ce nouveau collecteur permettra d'éviter des inondations récurrentes de la zone, ainsi qu'une séparation correcte entre les eaux claires et usées des 3 maisons concernées.

Ces travaux revêtant une certaine urgence, la municipalité a décidé de se passer de la part du subventionnement de la confédération (27% des travaux en zone agricole - qui doivent être approuvés et confirmés avant le début des travaux). De ce fait, et contrairement à ce qui est mentionné dans le préavis de la Municipalité, la Commune pourra compter sur un subventionnement cantonal d'environ 40% sur la partie située en zone agricole. Le coût de cette urgence devrait se chiffrer à environ Fr. 8'000.-, soit environ 3% des coûts totaux du projet. Etant donné que ce genre de travaux sont amortis sur une période de 60 ans, l'impact de cette urgence reste faible et maîtrisable.

Conclusion

D'un point de vue financier, la Commission estime que ce projet est supportable pour la trésorerie communale, tout en réglant des problèmes récurrents et potentiellement coûteux pour la Commune.

Vu ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- d'accorder un crédit de CHF 262'683.00 pour les travaux de remplacement d'un collecteur d'eaux claires à La Combe;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante.

Neyruz-sur-Moudon, le 10 juin 2026

Christine Dubrit

Corine Favre

Kevin Forestier

Sébastien Gasser

Emilien Piot

Jean-Luc Jaton
(Rapporteur)